

UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS :

OÙ EN EST-ON EN RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES ?

MARDI 4 OCTOBRE 2016

ANGOULÊME



ORGANISER LA DYNAMIQUE ET LA MISE EN MOUVEMENT DES ACTEURS SUR LES TERRITOIRES PIONNIERS



STÉPHANIE POURQUIER

Directrice Adjointe de la MLP



Maison
Landaise
des Personnes
Handicapées

Le dispositif d'orientation permanent : la déclinaison landaise

4 octobre 2016

La procédure retenue dans les Landes



- **Objectif principal :**
 - Rechercher et mettre en œuvre une solution, même non-optimale, pour qu'aucun usager ne soit « sans solution »
- **Éléments de méthodologie :**
 - **Priorisations locales d'entrées dans le dispositif au cours de la phase déploiement :**
 - Les enfants âgés de 18 à 20 ans suivis par le Pôle Protection Enfance :
 - > qui disposent d'une orientation en établissement médico-social
 - > et qui sont inscrits sur la liste d'attente des établissements concernés
 - > et avec un risque de rupture de prise en charge par la famille d'accueil
 - Les enfants âgés de 6 à 16 ans en situation de déscolarisation totale ou partielle :
 - > Qui disposent d'une orientation en établissement médico-social
 - > et qui sont inscrits sur la liste d'attente des établissements concernés

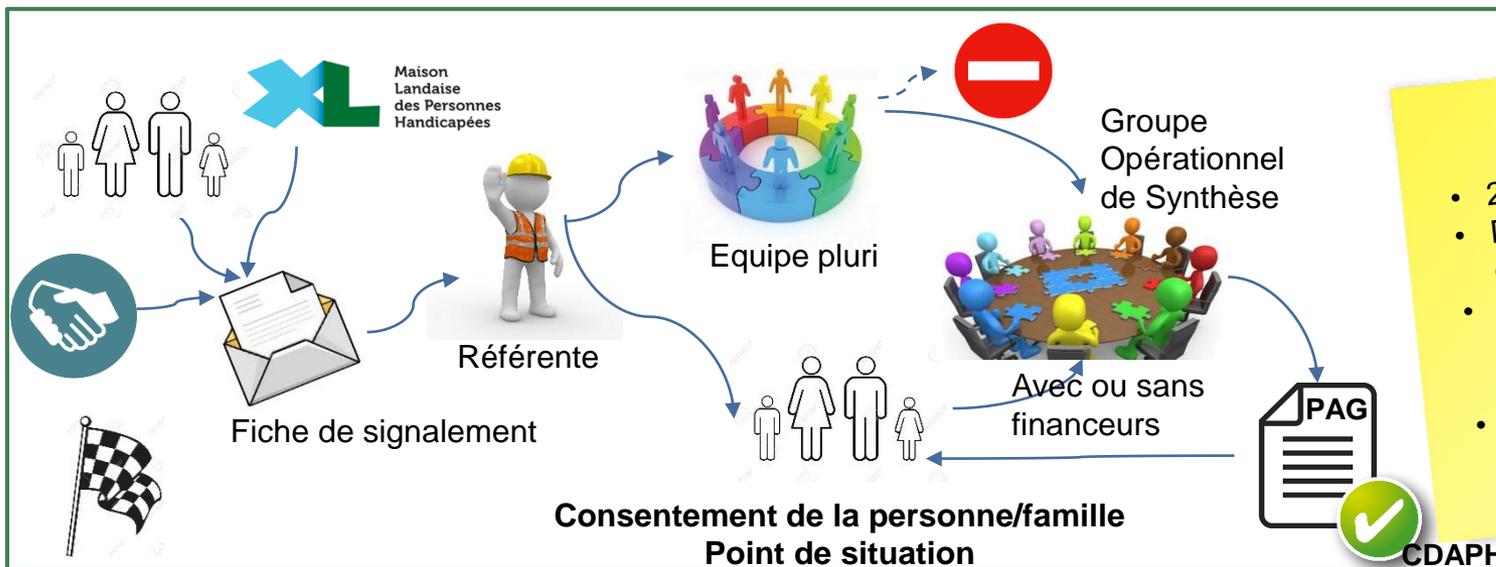


La procédure retenue dans les Landes

- **Eléments de méthodologie :**

- **Une gouvernance de plus en plus partenariale**

- Le comité de pilotage
 - > Comité de pilotage initial : MLPH, Département, ARS, Education nationale
 - > Comité de pilotage élargi : + CPAM, CAF, MSA
 - > Et prochainement : les associations
- Comités techniques à géométrie variable, en fonction des chantiers
 - > Ex : Elaboration de la procédure de mise en œuvre du DOP



Les réalisations

- 26 situations signalées
- Dont 22 pour des orientations IME
- 3 situations étudiées en GOS 1 et 2 situations en GOS 2
- 3 personnes disposant d'un PAG et 5 en cours d'élaboration

La procédure retenue dans les Landes

- **La mise en place de l'axe 1**
 - **Une communication essentielle pour**
 - Recueillir l'adhésion
 - Développer les partenariats nécessaires
 - **Des actions de communication à destination de :**
 - l'ensemble des professionnels qui participent à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes en situation de handicap
 - tout partenaire pouvant être amené à participer à un GOS et/ou s'engager dans un PAG
 - l'ensemble des représentants, notamment associatifs, des personnes en situation de handicap



Réunions d'informations effectuées auprès des membres du CDCPH, des représentants associatifs, des services de tutelle, des membres de la COMEX



2015

Réunion d'information avec les membres du COPIL auprès des ESMS, des professionnels de santé et des autres professionnels du champ du handicap



2016

Les pratiques existantes au sein de la MLPH préfigurant le fonctionnement du dispositif d'orientation permanent

- **Le déploiement de l'axe 1 repose sur des pratiques préexistantes et s'intègre dans les modes de faire de la MLPH**

Réalisation d'un annuaire des ESMS avec typologie du public, nb de places et activités

Information des entrées et sorties par les ESMS à la MLPH

Concertation de la MLPH avec les ESMS, l'ARS et le CD pour résoudre les situations :

- Avant la rentrée de septembre
- Pour les orientations non effectives en cas d'ouverture de place (CD et ARS)
- Sur les admissions prioritaires (ESMS)

Mise en œuvre de la Commission de gestion des situations critiques

Anticipation du besoin en terme de place (via la participation à la rédaction des schémas départementaux)

Harmonisation des process : mise en place d'une procédure d'accueil d'urgence, Compte-rendu de prise en charge par les ESMS

Elaboration de parcours personnalisés et en utilisant des réponses modulaires et alternatives (doubles notifications) ex : pas de place en IME, orientation en ULIS...

Mise en place de l'EP en 2010 permet d'anticiper certaines situations avant qu'elles ne deviennent critiques.

La qualité des partenariats

Actions identifiées restant à finaliser en vue du déploiement du Dispositif Réponse Accompagnée pour Tous

- **Actions transversales qui concernent les 4 axes du dispositif**

- **Création d'un outil mutualisé de gestion des listes d'attente**

- Pour avoir en temps réel les informations sur l'effectivité des orientations, la présence des personnes au sein des ESMS et celles inscrites sur les listes d'attente
- Pour disposer d'une réelle visibilité sur les listes d'attente au niveau départemental



- **Partager une définition commune de l'inscription sur les listes d'attentes**

- Avec les ESMS
- Avec les partenaires financeurs

- **Réalisation d'un conventionnement (en lien avec l'axe 2)**



Les enjeux autour du dispositif d'orientation permanent

- **Un nouveau domaine : le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par les CDAPH, principalement s'agissant des orientations prises**
 - Pour répondre à des situations plus complexes, qui nécessitent de dépasser l'approche par structure
 - Pour fonder les réflexions sur une logique de parcours, en repensant les modalités de collaboration avec les partenaires
- **Aller vers la co-construction des parcours et la coresponsabilité des intervenants**
- **Sans oublier qu'il est nécessaire de continuer à tenter de mettre en œuvre l'orientation idéale**
 - Via la révision annuelle
 - Via le référent de suivi
 - Via les autres axes de la Démarche Accompagnée pour Tous

UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS :

OÙ EN EST-ON EN RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES ?

MARDI 4 OCTOBRE 2016

ANGOULÊME

